



Mutations : permutations interdépartementales 1er degré 2023

mercredi 9 novembre 2022, par [CGT educ'action](#)

Depuis 2010, les résultats des permutations permettant aux personnels du 1er degré de changer de départements sont en chute libre. Le taux de satisfaction s'est effondré passant de 37% à 21%... Derrière ces chiffres, il y a des personnes, profondément marquées par ce sentiment d'empêchement et qui se sentent "bloquées" dans des départements qu'elles n'ont pas choisi ou dans l'incapacité de suivre leurs conjoint-es, leurs enfants ou de tout simplement changer de vie. C'est inacceptable et brutal pour ces collègues concerné-es.

Pour que cette tendance s'inverse, la CGT Educ'action exige avant tout que soit abandonné le système de mutation POP (postes à profil) qui vise à contourner le mouvement interdépartemental et met à mal le principe d'égalité de la Fonction publique. Elle revendique également un changement du cadre législatif (modification des priorités légales), des modalités de mutation et une refonte du système. Enfin, elle exige que les commissions paritaires, gage de transparence et d'équité de gestion du mouvement, retrouvent leur rôle. Cela implique donc l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et le retour au paritarisme, revendication largement portée par la CGT lors des élections professionnelles 2022.

Plus que jamais, il y a urgence à redonner de l'oxygène au mouvement en créant massivement des postes statutaires pour fluidifier le mouvement. Alors que la phase de saisie des vœux débute, la CGT Educ'action rappelle aux collègues que nous sommes là pour les aider afin de calculer justement leur barème et les guider dans la formulation de leurs vœux.

Retrouvez [sur notre site national, ici](#), au fur et à mesure de leurs publications tous les documents pour préparer votre projet de mouvement avec la CGT Educ'action.

- [Notre dossier "Permutations interdépartementales 1er degré 2023"](#)
- [Dossier de suivi syndical en ligne](#)